



Extrait du registre des délibérations
du bureau syndical
Séance du 30 mai 2022
Délibération n° B2022-26
Bornes de recharge supplémentaires en
communes rurales (plan de relance FACE)

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 10

Le trente mai deux mille vingt-deux à 10 heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR
 - Collège Morlaix
 - François HAMON
 - Collège Quimper Fouesnant
 - Hervé HERRY
 - Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
 - Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
 - Collège Centre
 - Pierrot BELLEGUIC
 - Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
 - Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
 - Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés** : Stéphane LE DOARE, Thomas FEREC, Marie-Claire HENAFF

**Bornes de recharges supplémentaires en communes
FACE)**

Jacques Monfort indique au Bureau que le SDEF a lancé son Schéma Directeur des IRVE. Ce schéma définira les besoins quantitatifs de nouvelles bornes pour les années à venir. Il préconisera aussi la localisation précise, le type de bornes à installer, au regard des profils d'usages. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2022.

Le SDEF a déposé en 2021 une candidature pour bénéficier des crédits ouverts par l'Etat au fonds FACE, au titre du plan de relance (axe Transition Energétique). La candidature a été retenue par l'Etat qui a notifié au SDEF une subvention d'un montant de 200 532 €. Seules les communes rurales au sens de l'électrification sont éligibles au dispositif puisqu'il s'agit de crédits FACE.

Quatorze demandes de bornes dans des communes rurales ont été formulées auprès du SDEF. Plusieurs d'entre elles s'inscrivent dans des opérations d'aménagement de bourgs.

Par ailleurs, le SDEF a également souhaité déployer un réseau innovant de quatre bornes de recharge pour vélos électriques le long du Canal de Nantes à Brest.

Commune	Lieu d'implantation	Type d'équipement	Coût estimé
IRVE			
<i>Logonna-Daoulas</i>	Rue Ar Mor (rue principale)	Accélérée 24 kW AC-DC	23 500,00 €
<i>Plogoff</i>	Parking de la pointe du Raz	Accélérée 24 kW AC-DC	23 500,00 €
<i>Landévennec</i>	Centre bourg	Accélérée 24 kW AC-DC	23 500,00 €
<i>Plozévet</i>	Nouvelle Mairie	Accélérée 24 kW AC-DC	23 500,00 €
<i>Clohars-Carnoët</i>	Plage du Pouldu	Accélérée 24 kW AC-DC	23 500,00 €
<i>Garlan</i>	Rue de Plouigneau	Accélérée 24 kW AC-DC	23 500,00 €
<i>Pouldreuzic</i>	Rue de la Mer	Accélérée 24 kW AC-DC	22 000,00 €
<i>Cléden-Cap-Sizun</i>	Place du 19 mars	Normale accélérée 22 AC	12 500,00 €
<i>Gouézec</i>	Parking médiathèque	Normale accélérée 22 AC	13 000,00 €
<i>Kerlaz</i>	Centre bourg	Normale accélérée 22 AC	12 500,00 €
<i>Langolen</i>	Centre bourg	Normale accélérée 22 AC	13 000,00 €
<i>Saint-Sauveur</i>	Rue de Lampaul-Guimiliau	Normale accélérée 22 AC	13 000,00 €
<i>Mellac</i>	Maison de l'économie	Normale accélérée 22 AC	12 500,00 €
<i>Lanhouarneau</i>	Centre bourg	Normale accélérée 22 AC	13 000,00 €
Stations vélo			
<i>Station Gouézec</i>	Pont-Coblant	Abris vélos équipés de prises VAE	7 790,00 €
<i>Station Port-Launay</i>	Quai Poulliquen/ Amiral Douguet	Abris vélos équipés de prises VAE	7 790,00 €
<i>Station de Châteauneuf-du-Faou</i>	Quai Jean Guivarc'h	Abris vélos équipés de prises VAE	7 790,00 €
<i>Station secteur de Carhaix</i>	Port de Carhaix (Motreff/St-Hernin)	Abris vélos équipés de prises VAE	7 790,00 €
total			283 660,00 €

Le coût global estimé s'élève à 283 660 € financé par 200 532 € de FACé, 77 100 € d'Advenir et 6 028 € d'autofinancement.

L'exploitation des bornes sera effectuée par le SDEF.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'implantation des bornes telle que décrite,
- approuve le plan de financement associé,
- autorise le Président à signer les conventions et tout avenant à venir pour le déploiement de ces bornes.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF